

Date :
28/03/2001

Origine :
DDRI

Réf. :
DDRI n° 49/2001
 n /
 n /
 n /

MMES et MM les Directeurs

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Pour attribution

MMES et MM les Directeurs

. des Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie

Pour information

Plan de classement :

50

Titre :

Convention Générale de sécurité sociale franco-polonaise

Résumé :

Arrangement Administratif fixant diverses mesures d'application de la convention générale entre la France et la Pologne sur la sécurité sociale du 9 juin 1948.

Pièces jointes : 1

Liens :

Date d'effet :

IMMEDIATE

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

DPAS/Jean-Pierre ADAM - Claude LEVY

Téléphone :

01.42.79.32.85 - 01.42.79.35.85

@

Direction Déléguée Aux Risques

28/03/2001

MMES et MM les Directeurs

Origine :
DDRI

. des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
. des Caisses Générales de Sécurité Sociale
. des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Pour attribution

MMES et MM les Directeurs

. des Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie

Pour information

N/Réf. : DDRI - n° 49/2001

Objet : Note d'information n°DSS/DACI/2001/121 du 1^{er} mars 2001 relative à la mise en œuvre de l'Arrangement Administratif fixant diverses mesures d'application de la convention générale de sécurité sociale entre la France et la Pologne du 9 juin 1948.

Le Ministère nous informe de la signature en date du 10 juillet 2000 d'un arrangement administratif relatif à l'application de la convention générale de sécurité sociale entre la France et la Pologne.

Il précise les institutions compétentes en tant qu'organismes de liaison et également celles qui interviennent dans la procédure de détachement, ainsi que dans le traitement des demandes de pension.

Par ailleurs, sept formulaires destinés à l'application de la convention franco-polonaise et des accords complémentaire sont créés.

Enfin, des précisions sont apportées sur la procédure de détachement, notamment en matière de durée.

Le Directeur Adjoint

Sylvie LEPEU

P.J. *Note d'information n°DSS/DACI/2001/121 du 1^{er} mars 2001*.